

Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRÊTÉ

N° SG 2025-254

Le Maire de Bayeux,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-1,

VU le Code de la Route,
VU l'arrêté du 02 novembre 2020 portant délégation de signature au profit de Monsieur David GUEZENNEC, Responsable du Centre Technique Municipal de la Ville de Bayeux,

VU la demande formulée par l'entreprise ICT GROUP sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement la circulation des véhicules ou engins à deux roues, square André Gide et Anatole France, avenues Victor Hugo et et Georges Clémenceau, rues de la Cavée, du Cahier de Gerville, Saint Floxel, du Mont Phaunus, du Ferrage, de la voie de Bière, Cours des Platanes, allée des Catalpas, pour des audits et remise en conformité de la fibre optique,

CONSIDÉRANT que ces travaux auront lieu du 02 avril 2025 au 02 mai 2025,

CONSIDÉRANT que ces travaux sont de nature à modifier temporairement la circulation des véhicules,

ARRÊTE

Article 1^{er} – La circulation de tous véhicules ou engins à deux roues s'effectuera par chaussée rétrécie **du 02 avril 2025 au 02 mai 2025** :

- Square André Gide et Anatole France, avenues Victor Hugo et et Georges Clémenceau, rues de la Cavée, du Cahier de Gerville, Saint Floxel, du Mont Phaunus, du Ferrage, de la voie de Bière, Cours des Platanes, allée des Catalpas, au droit des travaux.

Article 2 – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par l'entreprise ICT GROUP.

Article 3 - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 – Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale et l'entreprise chargée des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le premier avril deux mil vingt-cinq.

Pour le Maire et par délégation
David GUEZENNEC
Responsable du Centre Technique Municipal

